

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
11

Date de la
Convocation
02/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
le dix décembre
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON
Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, MELLADO
Nicolas, SABOT Norbert, SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe,
VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : DEVUN Carole, FAURE Emilie, ODIN Edwige.

ABSENTE : PATOUILLARD Emilie.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/06/08

**Acquisition foncière
du terrain SABATIER
situé « Le Bourg »
section C n° 1102**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une rencontre a
eu lieu en Mairie avec Monsieur et Madame SABATIER Michel
domiciliés «La Bruyère» à Saint-Pal-de-Mons afin d'acquérir la
parcelle cadastrée section C n°1102 située «Le Bourg» classée en zone
N du PLU.

Ce terrain est contigu à une parcelle acquise en 2024 et permettrait
d'accéder facilement au nouveau réseau d'assainissement du
lotissement les Genêts.

Mr et Mme SABATIER accepte de vendre à la Commune la parcelle
section C n° 1102 d'une superficie de 2 197m² au prix de 1 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle section C n°1102
appartenant à Mr et Mme SABATIER Michel au prix de 1 500,00 €.

- **ACCEPTE** que les frais d'acte, d'enregistrement, taxes ou droits
éventuels soient à la charge de la commune.

- **DÉSIGNE** le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la
rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer
toutes démarches nécessaires à cette mission.

AR Prefecture

043-214302275-20251210-2025_06_08-DE
Recu le 16/01/2026

.../...

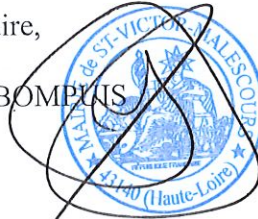
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier et signer tous les actes administratifs relatifs à cette opération.

- **DÉSIGNE** Madame ROYON Elisabeth, 1^{ère} adjointe, pour représenter la Commune et signer l'acte administratif de vente au nom et pour le compte de cette dernière.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Yves BOMPIUS



Le secrétaire de séance,

Frédéric TEYSSIER

AR Prefecture

043-214302275-20251210-2025_06_08-DE
Reçu le 16/01/2026